

INTRODUCTION

Jérôme BOISSONADE

Peut-on (et doit-on) critiquer le développement durable ?
Sur quels appuis reposent les critiques qui lui sont faites ?
Que peut-on construire à partir de ces critiques ?

La notion de développement durable (« *sustainable development* » dans les discours internationaux) sature les représentations et l'argumentation développées par les acteurs publics et privés qui ont en charge notre espace quotidien, ses flux et ses transformations. Loin de relever d'une posture surplombante et désabusée, cet ouvrage propose de répondre à ces trois questions en mettant en perspective des travaux qui ont repéré les difficultés, les ambiguïtés et les apories du développement durable. La démarche des auteurs, qui se situent essentiellement dans le champ des études urbaines, n'a rien d'évident.

En effet, l'injonction morale liée aux problèmes environnementaux majeurs semble imposer, sans discussion possible, la panoplie de solutions associées au développement durable. Cette démarche n'est pas non plus évidente pour une raison académique. Les institutions scientifiques qui travaillent sur le phénomène urbain ont vécu cette évolution comme une opportunité et se sont, pour la plupart, approprié la grammaire de la durabilité (« *sustainability* »), promouvant leur capacité d'expertise auprès des autres acteurs de l'urbain. Les critiques, lorsqu'elles existent, portent en

général sur l'écart, parfois même le fossé, qui sépare la notion telle que définie par ses initiateurs et sa mise en œuvre, jugée déficiente. Pourtant, les décalages sont révélateurs des tensions qui traversent à la fois les principes initiaux du développement durable et leurs multiples déclinaisons. Enfin, cette démarche ne va pas de soi, parce que même en se limitant aux sciences humaines et sociales, les références théoriques et les cadres disciplinaires d'où partent les critiques sont très divers, allant de l'approche néomarxiste à l'écologie profonde (« *deep ecology* »).

La démarche suivie par les auteurs invite à élargir le spectre de la critique en prenant au sérieux l'ensemble des plaintes ou des résistances, des récriminations ou des contestations menées par tout un chacun lorsqu'il refuse de se séparer de sa deuxième voiture, de baisser la température de son logement, de s'approvisionner dans un magasin bio ou de céder son jardin pour un aménagement à réaliser au nom d'un intérêt public supérieur. À ne voir dans ces comportements que des altérations à un principe indiscutable, certes utopique mais qu'il conviendrait de prendre au mot, on se prive d'une pluralité réflexive nécessaire à la construction de savoirs partagés. Et dans le même mouvement, on néglige la diversité des acteurs et des populations qui contribuent déjà activement et seront décisifs pour inverser les orientations lourdes ayant conduit à l'épuisement économique, social et environnemental que nous connaissons.

1. Peut-on critiquer le développement durable ?

Les notions de développement durable et de ville durable intéressent de nombreux chercheurs. La dimension critique, souvent fragmentaire, et l'éclatement de leurs approches masquent néanmoins des transversalités que ce livre entend mettre en évidence. Il s'agit en somme de combler

un déficit de confrontation des réflexivités à travers une analyse critique à plusieurs mains de la « ville durable ». Les différentes contributions sont issues d'un colloque qui s'est tenu en février 2012 à l'École d'Architecture Paris-Val de Seine¹, intitulé « Sociologie des approches critiques du développement et de la ville durables ». L'ambition de ce colloque, était d'interroger les appuis utilisés par les chercheurs et les acteurs pour étayer leurs critiques. Avant d'examiner les cinq axes critiques mis en évidence, commençons par réancrer dans l'histoire politique récente le développement durable et sa déclinaison urbaine, la ville durable.

Né dans les années 1980, le terme doit sa postérité au rapport Brundtland, du nom de la Première ministre de Norvège, chargée par l'ONU de travailler sur des propositions de « consensus » entre le développement et l'environnement. Remis en 1987, le rapport théorise les orientations d'un nouveau projet global de développement. Il servira ensuite de document préparatoire pour l'organisation du sommet de la Terre de Rio, en 1992. La formule est connue : il s'agit de confier au développement la mission de répondre « aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ». Si la notion de « besoins » procède d'une longue histoire économique, on voit apparaître un nouvel actant dans les discours publics, « les générations

1. Ce colloque était soutenu par l'équipe de recherche AUS, l'UMR 7218 LAVUE, l'Université Paris 8 et la Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord. Il a donné naissance au réseau « Approches critiques du développement durable » (AC/DD) qui a mis en ligne sur son site les enregistrements audio, ainsi que les textes des différentes communications : <http://www.reseaucritiquesdeveloppementdurable.fr/activites-du-reseau/colloque/>.

futures »². Pour réaliser cet objectif, il faut atteindre l'équilibre entre les trois « piliers » que sont l'économie, le social et l'environnement.

Porté par les institutions, ce projet prend une ampleur mondiale dans un moment très particulier : la fin de la Guerre froide. Avec la chute du mur de Berlin, l'aide au développement, qui était jusque-là allouée pour des motifs stratégiques et géopolitiques par les grandes puissances, perd son utilité. À l'origine, « le développement durable est ainsi le produit de la mondialisation et de la disparition du communisme, c'est-à-dire du corpus théorique qui faisait de la lutte contre la misère et de l'avènement d'un monde égalitaire la finalité de tout processus économique »³. Dans ce double contexte, la légitimité du projet de développement durable repose sur l'intégration de ces trois piliers. Les piliers en question n'ont cependant pas la même portée : ce projet considère en effet le développement économique comme un préalable tout en faisant de l'environnement sa finalité ultime, mais en l'intégrant dans un cercle qu'il s'agit de rendre vertueux. Car notre propre survie économique et sociale passe par celle de la planète ! Comme le fut avant elle le progrès, cette finalité environnementale représente un bien moral posé comme partageable, mais hors de toute critique possible. C'est même devenu un des critères de la responsabilité publique.

2. J. S. DRYZEK, *The Politics of the Earth. Environmental Discourses*, Oxford, Oxford University Press, 2^e édition, 2005 ; cité par Y. RUMPALA, « "Développement durable" : du récit d'un projet commun à une nouvelle forme de futurisme ? », *A contrario*, n° 14, 2010, pp. 111-132.

3. S. BRUNEL, in C. RYMARSKI (dir.), « Du développement au développement durable », *Sciences humaines*, n° 222, janvier, 2011, p. 19. On peut souligner *a contrario* le rôle que joue aujourd'hui le corpus théorique néomarxiste (Alain Badiou et Jacques Rancière par exemple), dans le débat intellectuel.

La notion de ville durable incarne bien cette évolution. Alors que le pavillon de grande banlieue relevait de conditions économiques et sociales et d'un « imaginaire » antérieurs, l'écoquartier a la délicate mission de renouveler l'idéal de centralité, de mixité et d'urbanité que portait la ville classique. À l'inverse de la « ville émergente »⁴, son inscription dans le long terme doit lui permettre de donner forme à un développement équitable, écologique et social. La question de l'échelle adéquate pour porter un tel projet a conduit à la mise en œuvre de dispositifs institutionnels comme les agendas 21, et industriels avec les Écocités, débordant largement des initiatives qui relevaient au départ de projets militants, dont le fameux Quartier Vauban de Fribourg-en-Brisgau, que sont allés visiter tous les porteurs d'écoquartiers. Là encore, la gravité des problèmes environnementaux causés par les activités humaines justifie ce changement d'échelle d'intervention. Afin de lutter contre la ville diffuse, produit de lotisseurs cupides profitant de collectivités périphériques affaiblies, seules la puissance publique métropolitaine et les solutions industrielles innovantes seraient à même de relever les défis urbains majeurs du XXI^e siècle. Soumettre à la critique cette histoire opposant le premier modèle au second, conduirait donc à affaiblir le projet de la ville durable au profit d'une urbanisation inconséquente. C'est à la réinscription de la ville durable dans les rapports de forces qui la traversent depuis son origine qu'il s'agit d'œuvrer ici.

Cinq catégories d'appuis critiques ont été proposées et éprouvées. Elles sont développées dans les différents textes qui rendent manifeste la pluralité des approches scientifiques, des milieux étudiés et des moments de confrontation.

4. Y. CHALAS, G. DUBOIS-TAINE, *La Ville émergente*, La Tour d'Aigues, L'Aube, 1997.

En croisant une ambition de catégorisation et une approche pluraliste, l'ouvrage revendique une démarche pragmatique qui, sans être nécessairement partagée par tous les auteurs, organise la progression de l'ouvrage.

2. Les appuis de la critique

2.1. Une croissance insoutenable ?

Les chercheurs qui remettent en cause la soutenabilité du développement durable soulignent combien il s'inscrit dans une histoire longue du développement économique qui arraisonne les autres dimensions. Le développement durable relève donc pour eux d'un oxymore⁵ visant à surmonter la crise de légitimité du modèle de développement précédent. Sur le volet social, alors que le développement durable s'appuie sur la notion de besoins, notamment ceux des populations pauvres, la thèse qui ramène les besoins fondamentaux aux conditions de la survie, a été vivement contestée. Invalidée par les épreuves de réalité, la notion de besoin semble dépourvue de véritable contenu⁶. Par ailleurs, le développement durable déplace l'attention des inégalités sociales vers les inégalités écologiques, comme celles qui exposent des populations à des événements extrêmes répétés⁷. L'environnement est investi comme un nouveau moyen de créer du bien commun. Cette question des inégalités écologiques est

5. G. RIST, *Le Développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.

6. J.F. DISINGER, « Environmental education for sustainable development », *Journal of Environmental Education*, vol. 21, n° 4, 1990, pp. 3-6.

7. GIEC, *Cinquième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*, http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg1/WG1AR5_SummaryVolume_FINAL_FRENCH.pdf.

généralement abordée en considérant la « rareté relative »⁸ des biens environnementaux en se préoccupant de « ce que la nature peut supporter »⁹. Cependant, le développement durable « tend à être présenté de plus en plus comme un moyen de relativiser les exigences résultant de la crise de l'environnement »¹⁰. Avec la diffusion grandissante du principe de substituabilité monétaire en termes de capitaux environnementaux, cette intégration de la nature à la logique économique a débouché sur une relégation de l'environnement au sein même du développement durable¹¹. En effet, la gestion des conséquences de la crise des *subprimes* de 2008 montre que la préservation de la croissance peut justifier, pour les acteurs économiques, auxquels se soumettent les gouvernements et les instances internationales, la relégation des considérations environnementales, voire la remise en cause des politiques publiques afférentes. Pour faire face à une telle logique, aboutissement du processus historique qui a porté le développement durable, le concept de décroissance prône la réduction contrôlée de l'activité économique et de la consommation et met à nu certaines contradictions essentielles des politiques publiques¹². Cette alternative radicale peut-elle cependant se nourrir des autres entreprises critiques du développement durable pour mieux les inspirer ?

8. J. RAWLS, *Théories de la justice*, Paris, Le Seuil, 1987.

9. H. JOAS, *Le Principe de responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Éditions du Cerf, 1990.

10. O. GODARD, « Le Développement-durable, une chimère, une mystification ? », *Mouvements*, n° 41, septembre-octobre 2005, p. 14.

11. F. RUDOLF et J. KOSMAN, « Le Développement durable : un programme d'action à l'épreuve de ses propres applications ? », *Écologie et Politique*, n° 29, 2004, pp. 37-51.

12. S. LATOUCHE, « L'Imposture du développement durable ou les habits neufs du développement », *Mondes en développement*, vol. 31, 2003/1, n° 121.

2.2. Une durabilité technique ?

Plusieurs chercheurs, comme ceux qui étudient les économies d'énergie dans la sphère domestique, mettent en cause la « conception techniciste » sur laquelle reposent les projets urbains et architecturaux « durables » réalisés aujourd'hui¹³. Cette mise en avant de la complexité systémique des logiques environnementales ne fait que dessaisir les populations de toute maîtrise des processus urbains.

Le développement durable se résume en effet de plus en plus à une « croissance verte » qui privilégie les solutions industrielles (produits, systèmes, services, etc.) au détriment des questions que peuvent poser les hommes dans leur environnement. Plusieurs études mettent par exemple en évidence l'« effet rebond »¹⁴ qui caractérise la consommation énergétique des habitants en écoquartiers. Disposant des dernières innovations technologiques et environnementales, ces derniers ont en effet tendance à se comporter de façon moins durable¹⁵. Cet effet rebond apparaît alors même qu'il s'agit de populations parmi les plus informées des objectifs environnementaux visés par ces dispositifs techniques. Face à ces constats, les approches critiques s'appuient d'une part sur une conception dynamique et relationnelle de l'objet technique tel qu'a pu le définir Gilbert Simondon¹⁶.

13. M. BONETTI, « Rompre avec la conception techniciste », [Titre initial : « Rompre avec l'éco-fonctionnalisme »], in T. SOUAMI (dir.), *Écoquartiers et urbanisme durable*, Paris, La Documentation française, coll. Problèmes politiques et sociaux, n° 981, 2011, pp. 32-34.

14. CENTRE D'ANALYSES STRATÉGIQUES, « Pour une politique de consommation durable en France », Note de synthèse développement durable, n° 212, janvier 2011, p. 3.

15. B. PAVAN, « À Grenoble, les ratés du premier écoquartier français », *Le Monde*, Sciences et Environnement, 10 novembre 2011, p. 8.

16. G. SIMONDON, *Du mode d'existence des objets techniques*, Paris, Aubier, 1958.

Elles mettent en évidence l'existence de milieux associés nécessaires à la concrétisation d'un objet technique, lequel se réalise en coévolution avec son milieu. D'autre part, ces approches critiques considèrent que la « convivialité »¹⁷ des éco-techniques ne se limite pas seulement à leur capacité à s'inscrire dans un milieu, mais aussi au projet d'émancipation qu'elles expriment. Celle-ci repose à la fois sur un élargissement de l'autonomie individuelle et sur les possibilités de contrôle des outils techniques par les usagers¹⁸. Cependant, si les objets et les dispositifs techniques dépendent d'abord de leur milieu et du projet d'émancipation qu'ils permettent, comment ces approches critiques sont-elles à même de prendre la mesure de l'enchevêtrement des milieux et des causes, ainsi que de leurs évolutions ?

2.3. Une démocratie par les instruments ?

Non sans lien avec les interrogations précédentes, des chercheurs interrogent les formes démocratiques associées au développement durable. Ces courants de recherche s'attachent surtout à déconstruire les processus de controverses environnementales (OGM, tracés de ligne TGV, etc.). Ils montrent d'une part, que les institutions ont un rapport hégémonique envers la nature et sa préservation¹⁹, et d'autre part, que le développement durable représente d'abord un outil au service de stratégies de légitimation²⁰. Ces dernières ont pour fonction de montrer la capacité des institutions « à se saisir de problèmes, à mettre en place des politiques et à

17. I. ILLICH, *La Convivialité*, Paris, Le Seuil, 1973.

18. A. GORZ, *Écologie et Politique* (1975), Paris, Le Seuil, 1978.

19. L. CHARLES et B. KALAORA, « De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ? », *Espaces et sociétés*, n° 130, 2007, pp. 121-133.

20. V. BÉAL, « Gouverner l'environnement dans les villes européennes », in P. SCHARPF (dir.), *Gouverner l'Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 550.

obtenir des résultats »²¹. Ceci, alors même que les acteurs institutionnels affectés aux questions de durabilité sont faiblement intégrés aux institutions qui les emploient et interviennent à des échelles et avec des manières de faire contestables²². Cependant, ces critiques qui cherchent à « faire entrer les sciences en démocratie »²³ reposent, elles aussi, essentiellement sur la performativité des outils et des dispositifs institutionnels qu'elles proposent de mettre en œuvre. Paradoxalement, les concepts portés par ce courant de recherche (« chambres »²⁴, « forums hybrides »²⁵, etc.) mettent au centre la dimension procédurale de ces dispositifs. Une telle orientation ne repose-t-elle pas sur une confiance excessive dans les potentialités critiques des dispositifs, quels qu'ils soient ?

2.4. Une gouvernementalisation des conduites ?

De nombreux chercheurs remettent en cause le développement durable comme instrument d'autocontrôle, ainsi que de surveillance et d'orientation des conduites qui relevaient jusque-là de différences culturelles²⁶ ou du domaine privé. Portant des valeurs appartenant à la cosmologie occidentale

21. V. BÉAL, « Gouverner l'environnement dans les villes européennes », *op. cit.*, p. 540.

22. P. LASCOUMES et P. LE GALÈS, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 94 ; V. BÉAL, « Gouverner l'environnement dans les villes européennes : des configurations d'acteurs restructurées pour la production des politiques urbaines », *Sociologie du travail*, n° 52, 2007, pp. 538-560.

23. B. LATOUR, *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte, 1999.

24. *Ibid.*

25. M. CALLON, P. LASCOUMES, Y. BARTHE, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil, 2001.

26. L. SAUVÉ, « L'Équivoque du développement durable », *Chemin de traverse*, n° 4, 2007, pp. 31-47.

et à une rationalité politique singulière, les principes essentiels du développement durable sont pourtant considérés par ceux qui le promeuvent comme un donné universel, seulement négociable localement dans ses formes. S'appuyant sur une série d'appareils spécifiques de gouvernement et de production de connaissance²⁷, le développement durable tente de régler les conduites des populations en inventant de nouvelles pratiques de responsabilité sociale, une gouvernance susceptible d'organiser une socialisation en deçà du droit²⁸. Une telle évolution des modes de gouvernement a plusieurs conséquences. Tout d'abord, la possibilité de l'indifférence ou de la négation du développement durable est occultée, le citoyen étant conçu comme une « personne censée écouter ce qui lui est dit et tenir compte de ce qui lui est conseillé [...], censée se comporter comme un contributeur actif au projet collectif qui lui est proposé sous l'étiquette du développement durable »²⁹. Alors qu'auparavant, seules les institutions et les entreprises étaient susceptibles d'être mises en cause sur des motifs environnementaux, on assiste aujourd'hui à un véritable retournement puisque la maîtrise du développement durable comme instrument de gouvernement permet aux institutions de montrer du doigt les populations au quotidien, condamnées à porter la pierre d'une culpabilité inextinguible. Cette « discipline du minuscule »³⁰ n'a pas de fin, chaque petit geste portant en germe une faute potentielle.

27. P. LASCOUMES, « La Gouvernamentalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir », *Le Portique*, n^{os} 13-14, 2004, p. 4.

28. C. GAUTIER, « À propos du "gouvernement des conduites" chez Foucault : quelques pistes de lecture », *La Gouvernabilité*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996.

29. Y. RUMPALA, « Le Développement durable appelle-t-il davantage de démocratie ? Quand le développement durable rencontre la gouvernance », *Vertigo*, vol. 8, n^o 2, 2008, pp. 7-18.

30. L. MURARD et P. ZYLBERMAN, *Le Petit travailleur infatigable. Villes-usines, habitat et intimités au XIX^e siècle*, Paris, Éditions Recherches, 1976 ; M. FOUCAULT, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

L'inflation d'indicateurs, caractéristique de ces approches, témoigne de l'importance grandissante des technologies de gouvernement du changement dans cette mise en ordre des populations. C'est ce qui justifie le déploiement de cette politique de gouvernement en matière d'environnement au sens large, en contradiction avec la construction libérale dominante qui, par définition, s'y oppose. Cependant, cette politique de gouvernement ne donne-t-elle pas les instruments susceptibles de provoquer son propre dépassement ?

2.5. Une grandeur verte ?

Certains chercheurs remettent en cause l'omniprésence de la nature dans les justifications données par les acteurs lorsqu'ils portent les démarches de développement durable. Popularisée par la notion de « *greenwashing* », cette orientation doit-elle être considérée comme une dérive des principes initiaux, ou comme une conséquence logique de ces derniers ? Ces critiques attirent l'attention sur deux aspects du développement durable. Premièrement, comme le développement tout court, il est défini non pas en fonction de ses caractéristiques réelles mais comme un processus espéré et nécessaire³¹. Une telle définition projective ne peut que formuler des solutions axiologiquement pures, l'approche écosystémique environnementale effectuant à la fois une essentialisation, une désocialisation et une dépolitisation des enjeux, en débarrassant la notion des rapports de force, au profit d'un idéal d'équilibre. Deuxièmement, les critiques soulignent que la dimension sémantique du développement durable est essentielle à cette croyance. Non seulement celle-ci permet une « rhétorique communicationnelle »³²

31. G. RIST, *Le Développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences po, 1996.

32. L. CHARLES et B. KALAORA, « De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ? », *Espaces et sociétés*, 2007/3, vol. 130, pp. 121-133.

(Charles et Kalaora, 2007), mais elle fonctionne surtout comme un opérateur essentiel de « neutralisation de la conflictualité »³³ (Krieg-Planque, 2010), dimension fondatrice du champ de la durabilité qui s'est construit en opposition avec l'affrontement des grands récits qui caractérisait la période précédente.

C'est pourtant à partir d'une approche en termes « d'arènes d'engagement public »³⁴, que la sociologie de la justification s'intéressant à l'environnement a essayé de comprendre cette croyance de la durabilité. Elle s'est d'abord attachée à rendre compte des stratégies, intérêts et légitimations mis en œuvre lors des conflits d'aménagement. À cette occasion, les acteurs travaillent en effet une « grandeur verte »³⁵ susceptible d'intégrer la nature dans des ordres de justification existants, mais aussi de conduire à l'élaboration d'un nouvel ordre, ou encore de remettre en cause profondément la matrice commune à ces ordres et l'assise qu'elle offre aux entreprises critiques. Promu par les institutions, le « développement durable » s'appuie sur la croyance en cette remise en cause profonde des ordres existants pour inverser la critique, mais n'est-ce pas l'ensemble des acteurs et des populations qui met à l'épreuve au quotidien les différents dispositifs qui lui sont prescrits ?

33. A. KRIEG-PLANQUE, « La Formule “développement durable” : un opérateur de neutralisation de la conflictualité », *Langage et société*, n° 134, 2010, pp. 5-29.

34. D. CEFALI, D. TROM (dir.), *Les Formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, EHESS, coll. Raisons pratiques, 2001.

35. C. LAFAYE, L. THÉVENOT, « Une justification écologique? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de Sociologie*, 34/4, 1993, pp. 495-524.

3. Les milieux et les moments de la critique

Une fois repérés ces différents appuis, il nous restait à mettre en perspective les situations concrètes à partir desquelles les chercheurs réalisent ce travail critique, en gardant à l'esprit qu'ils ne peuvent être séparés des acteurs de l'urbain faisant de même. Pour cela, nous aurions pu reprendre chacun des appuis et inscrire les différents travaux dans ces catégories, afin que les chercheurs puissent adopter une démarche réflexive sur les registres critiques qu'ils convoquaient. Bref, une approche qui nous permette de construire collectivement une véritable sociologie « de » la critique³⁶ du développement durable. Une telle ambition semble prématurée. Il nous a paru plus judicieux de donner une perspective, aux sens paysager et théorique du terme.

Il s'agissait alors d'assumer un point de vue théorique destiné à saisir les sens de la critique, sans écraser les travaux des différents auteurs sous le poids des préceptes de la sociologie pragmatique retenue pour structurer l'ouvrage. Nous avons mis en place un échange permettant aux uns et aux autres de se positionner vis-à-vis du vocabulaire pragmatiste. Certains ont profité de cette opportunité pour élargir leur approche théorique ou discuter ces concepts, d'autres ont conservé une certaine distance. En tout état de cause, ce dialogue devrait permettre au lecteur de mieux situer les

36. « Pour étudier les activités critiques des acteurs et prendre pour objet la société critique nous devons donc nous doter d'une extériorité de rang plus élevé que celle dont se satisfait la sociologie critique et dire que nous ne renonçons ni à prendre appui sur notre laboratoire ni à maintenir une asymétrie entre le chercheur et l'acteur qui n'est en rien abolie, même si elle prend une autre forme. En effet, notre activité va consister pour essentiel à tenter de reconstituer de la façon la plus complète possible, l'espace critique à l'intérieur duquel l'affaire se noue et se joue. », L. BOLTANSKI, « Sociologie critique et sociologie de la critique », *Politix*, vol. 3, n^{os} 10-11, 1990, pp. 124-134.

registres de la critique convoqués par les chercheurs, tout en avançant dans la réflexion au fil de l'ouvrage.

Après une première partie théorique situant la place de la critique dans le développement durable, la deuxième séquence du livre montre l'élaboration des prises de la critique sur des terrains français et internationaux, tendus entre géopolitiques urbaines et politiques locales. Une dernière partie, plus inspirée de l'anthropologie et de la sociologie de la perception³⁷, met l'accent sur la dimension critique des milieux et sur la dimension politique des pratiques. Elle trace les contours de résistances ordinaires ou singulières, alternatives à la gouvernementalité par le développement durable.

4. L'approche pragmatiste au sein des figures critiques

Le lecteur sera surpris par le pluralisme des approches présentées dans la première partie de l'ouvrage. Alors que le texte qui ouvre cette séquence, « Une approche pragmatiste dans la critique du développement durable », s'inscrit dans une filiation pragmatique explicite, ceux qui suivent critiquent développement et ville durables, en s'appuyant en grande partie d'autres appuis théoriques. Guillaume Faburel et Camille Roché s'adossent à une philosophie de l'habiter au sens large (de Martin Heidegger à Jacques Rancière), Éric Pautard se réfère à Michel Foucault et à une sociologie de l'éducation (de John Dewey à Philippe Meirieu), Philippe Genestier se situe dans la pensée politique de Marcel Gauchet et Pierre Rosanvallon. Enfin, Hélène Reigner interroge la géographie critique américaine

37. C. BESSY et F. CHATEAURAYNAUD, *Experts et faussaires. Pour une sociologie de la perception*, Paris, Pétra, 2014, pp. 481-484 ; T. INGOLD, « Culture, nature et environnement », *Tracés, Revue de sciences humaines*, n° 22, 2012, pp. 169-187, <http://traces.revues.org/5470>.

en partant d'une approche politiste française marquée par deux de ses figures les plus emblématiques, Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès. Bref, chacun dialogue avec l'approche pragmatiste depuis un point de vue et des terrains qui l'éclairent diversement.

Dans le premier chapitre, Jérôme Boissonade propose une double interprétation pragmatique des critiques formulées contre un développement durable qui convoque des entités incommensurables (« trois piliers », « générations futures », « intime » et « planétaire », etc.)³⁸. Lier la démarche pragmatique et sa capacité à interpréter les expériences avec cette problématique s'avère en effet particulièrement pertinent pour comprendre les relations entre les prises et emprises³⁹ qui le traversent. Si une *pragmatique de l'accord* en termes de morale et de justice permet d'apprécier les prises de la critique du développement et surtout la reprise de celle-ci par le développement durable, elle ne dit rien en revanche sur la critique de cette reprise. Pour avancer sur ce point, l'auteur inscrit les questions morales dans une approche pragmatique plus large en termes de rapports de forces. Il s'intéresse, en effet, au sens que prend pour les acteurs l'effort de resymétrisation des relations qu'ils doivent produire tout au long du processus critique, pour en augmenter sa portée. Il donne ainsi les bases d'une *pragmatique de la resymétrisation*, qui permet, après (1) la *critique* du développement durable et (2) sa *reprise* en termes de durabilité, d'interpréter (3) la *critique de la reprise* durabiliste du développement par des résistances

38. Cf. C. LAFAYE, THÉVENOT L., « Une justification écologique ? », *op. cit.*, p. 513 ; B. LATOUR, « Moderniser ou écologiser. À la recherche de la "septième" Cité », *Écologie politique*, n° 13, 1995, pp. 5-27.

39. F. CHATEAURAYNAUD, *Les Relations d'emprise. Une pragmatique des asymétries de prises*, GSPR (EHESS), document de travail, version du 10 mai 1999.

singulières ou ordinaires – du refus du tri sélectif au squat écologique autogéré.

Guillaume Faburel et Camille Roché s'intéressent précisément, à travers la codétermination des projets d'éco-quartiers et des valeurs qui les traversent, au régime de la durabilité descendant qui laisse dans l'ombre les régimes expérimentaux ascendants prônant une transformation des mondes communs par les sociétés locales. Les « modèles » axiologiques portés par cette expression du développement durable ont tous effectivement pour caractéristique de se déployer de manière asymétrique, cantonnant « l'habiter écologique » au monde rural et à l'habitat participatif. Ce régime de la durabilité, qui a, en apparence, repris les critiques faites au développement, mais s'appuie sur ses « mythes fondateurs » (développement, progrès technique, mobilité, mixité, etc.), se déploie à une large échelle sous forme de référentiel et grâce aux savoirs logico-formels propres à l'acte de construire et aux projets d'aménagement. Pour se faire accepter, le développement durable institue ainsi une approche gestionnaire caractéristique du *New Public Management*, sous couvert d'une participation citoyenne à de nobles ambitions axiologiques : justice, responsabilité et solidarité.

Éric Pautard pose lui aussi cette question de l'acceptabilité sociale du développement durable. Contenir la propension des personnes à critiquer un « aménagement durable » qui les concerne, nécessite en effet une puissante « rhétorique pédagogique ». Pour freiner le concernement des publics⁴⁰,

40. D. TROM, « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, 49^e année, n° 1, 1999, pp. 31-50 ; P. BRUNET, « De l'usage raisonné de la notion de "concernement" : mobilisations locales à propos de l'industrie nucléaire », *Natures Sciences Sociétés*, n° 4, 2008, vol. 16, pp. 317-325,

cette rhétorique s'adresse directement à l'individu, par-delà les collectifs et sans tenir compte des inégales capacités d'action des uns et des autres. Cette gouvernance environnementale des conduites individuelles semble pourtant démocratique du fait de son caractère pluraliste. Au départ cadrée par le « pouvoir pastoral » des institutions, l'expansion de ce « pédagogisme écologique » est en effet allée de pair avec une perte de contrôle du pouvoir politique, concurrencé par le monde marchand et les mouvements militants. Coproduit par une multitude d'acteurs (associations, entreprises, médias, etc.), son mode de conviction, fondé aujourd'hui sur l'urgence écologique, peut alors les conduire à adopter un paternalisme libéral (« *nudges* verts », « *greengames* », etc.), en lieu et place de ce que pourrait être une didactique environnementale publique proche de celle élaborée par John Dewey, délestée de tout cadrage disciplinaire et tenant compte de la subjectivation accrue des individus.

Philippe Genestier interroge la place de la critique, dans un monde où effectivement cette subjectivation est valorisée, mais où l'autonomie du for intérieur, source de l'esprit critique, tend à être considérée comme un « ennemi de l'intérieur ». Mettre en doute le développement durable revient alors à mettre en péril la survie même de la planète. S'éloignant des analyses pragmatistes sur la construction réflexive par les acteurs, de l'action et des controverses par leurs conséquences – illustrées notamment par le travail de Charles Sanders Peirce – l'auteur repart de la philosophie des Lumières pour comprendre les difficultés de la critique. Partant de cet « esprit des Lumières », qui reposait sur l'émancipation des individus afin d'affranchir la modernité

www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2008-4-page-317.htm ;
D. CEFAL, *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte-MAUSS, 2007.

des transcendances antérieures, il avance deux hypothèses. La première considère que le désenchantement vis-à-vis de cette modernité et de son idéal de perfectibilité discrédite l'examen critique et le rejette parce qu'activité vaine. La seconde hypothèse considère que la rhétorique du développement durable serait une stratégie de communication politique « visant à éluder les contradictions de principe, à écarter l'antinomie entre l'idéal constructiviste de la modernité [...] et des fatalités [...] écologico-climatiques », sorte de grand retour de la période précédente, menaçant l'immanence du politique.

Hélène Reigner renseigne cet amenuisement des prises de la critique et les transformations du politique que produit concrètement le développement durable, par une analyse des plans de déplacement urbains (PDU). Opposant d'un côté une urbanité centrale mythifiée qui masque les phénomènes de ségrégation et de l'autre des habitants pavillonnaires irresponsables, le développement urbain durable vise avant tout à limiter les risques, avec pour horizon une « *safe city* » sûre⁴¹, propre, compacte et durable. Ce néohygiénisme va de pair avec une approche néolibérale qui promeut une circulation des flux rapide et susceptible de faire fructifier toute création de valeur située (qualité de vie, patrimoine urbain, etc.) en richesse monétaire, grâce au marketing urbain par la durabilité (entre autres). Une telle ambition nécessite de faire cohabiter ces flux en spécialisant les espaces et leurs usages par des opérations de tri des populations et une normalisation de leurs comportements. C'est ce qui fait du développement durable un opérateur de

41. G. HELMS, *Towards Safe City Centers? Remaking the Spaces of an Old-Industrial City*, Glasgow, Glasgow University, 2003 ; G. HELMS, R. ATKINSON, G. MACLEOD, « Securing the City: Urban Renaissance, Policing and Social Regulation », *European Urban and Regional Studies*, vol. 14, n° 4, 2007, pp. 267-276.

gouvernementalisation particulièrement efficace, dont la finalité est l'élaboration d'un consensus qui repose sur une dépolitisation, une médiatisation et une naturalisation des enjeux. Face à cette mécanique procédurale, les expériences situées sont cependant une ressource essentielle pour susciter la réflexivité des individus et des collectifs qui pratiquent ces espaces et ces flux. C'est en effet l'usage de ces espaces qui rend conscient et pensable les problèmes qu'ils posent ; et, en substance, stimule leur capacité critique.

Pour discuter des approches critiques, les concepts de pluralisme, de codétermination des faits et des valeurs, de concernement des publics, de conséquentialisme, d'expériences, ou d'asymétrie sont autant de pistes pragmatiques attentives aux implications pratiques des transformations urbaines opérées par la durabilité. Rendre palpable la construction des prises de la critique du développement et de la ville durables est l'objectif de la deuxième partie.

5. La construction des prises de la critique

Au-delà des problèmes posés par la « crise de la critique »⁴², et plus largement pour dépasser certaines limites des sociologies de la révélation de la domination, qui décrivent essentiellement les modes de gouvernement – par les objectifs, par les instruments, par la reprise de la critique, etc. – intéressons-nous maintenant aux relations par lesquelles se construisent les prises, et aux pratiques qui permettent de défaire les situations d'emprise.

Pierre-Arnaud Barthel, Valérie Clerc et Pascale Philifert montrent que la mise en place des programmes de développement urbain durable mis en place dans les trois pays

42. D. CARDON, J.-P. HEURTIN, « La Critique en régime d'impuissance », in B. FRANÇOIS et É. NEVEU (dir.), *Espaces publics mosaïques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, pp. 85-119.

du Maghreb et du Moyen-Orient qu'ils étudient, est allée de pair avec les avancées de la libéralisation des économies. Ces programmes sont en effet le fruit d'injonctions de la communauté internationale qui limitent la réflexion urbaine à la sphère technico-politique, focalisée uniquement sur les qualités et performances environnementales, très dépendante de l'expertise et des modèles du Nord, et qui s'adressent essentiellement aux classes aisées. Pourtant, d'une part, les acteurs techniques s'emparent progressivement de ce référentiel pour favoriser une resymétrisation de leurs relations avec le pouvoir central, pour renouveler les politiques urbaines et développer d'autres formes de réflexivité aptes à susciter des actions collectives. D'autre part, les quartiers au bâti dégradé, dits « informels » ou historiques, offrent déjà dans certains cas des pratiques proches des attendus écologiques : compacité, mixité fonctionnelle et sociale, mobilités intra-quartiers, mode piéton développé, etc. Ils pourraient donc constituer une base alternative au modèle occidental, en incarnant un urbanisme « *low-tech* » qui repose la question du politique par le réinvestissement pragmatique des expériences locales de la vie quotidienne, en matière d'intervention dans les décisions, de maîtrise foncière, d'initiatives économiques, de construction et d'architecture, etc.

Ludvine Damay rappelle, en effet, que le développement durable et ses dérivés permettent certes de mobiliser « des acteurs très différents et signifier des points de vue relativement divergents (favoriser les transports en communs ou le développement de voitures électriques, densifier le logement en centre-ville ou en périphérie le long d'artères bien desservies en transport public, etc.) », mais elle montre à travers la difficile mise en place d'un RER à Bruxelles, que le concept de « mobilité durable » ne suffit pas pour s'ériger

en arbitre des compromis. Il ne constitue pas un « bien supérieur commun »⁴³ capable de s'imposer face aux autres formes se réclamant de l'intérêt général (l'environnement, la vitalité économique, la faisabilité technique, etc.) et de fonder l'accord. Ceci, alors que cinquante ans plus tôt, « l'État aménageur »⁴⁴, garant du « développement » et de la « modernisation », avait structuré la constitution du RER parisien grâce au Syndicat de Transports Parisiens, ancêtre du STIF actuel⁴⁵. Le développement durable ne semble plus pouvoir jouer ce rôle aujourd'hui, dans une société fragmentée dont Bruxelles et la Belgique représentent le modèle exacerbé. Le pluralisme des pratiques qui se développent permet alors de multiplier les prises des uns et des autres pour prendre place dans des arènes publiques ou plus confidentielles, et affronter les épreuves qui jalonnent les processus critiques.

Caroline Lejeune et Bruno Villalba s'intéressent à l'étouffement progressif de ces processus contestataires par la fabrication du consensus, en l'occurrence autour d'une légitimation croisée dans laquelle un « référentiel national légitime une procédure locale incomplète, lui conférant ainsi une légitimité qui valide la procédure nationale ». Dans ce processus, d'un côté l'État prône une durabilité euphémisée par le biais d'un label « Grand Prix National des écoquartiers », de l'autre, le milieu local – l'écoquartier de l'Union et son acteur central Lille Métropole Communauté Urbaine – ne peut maîtriser les réalités de la crise écologique, mais cherche avant tout à négocier l'attractivité du territoire en concurrence avec les

43. L. BOLTANSKI, L. THÉVENOT, *De la justification, les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

44. D. BÉHAR, P. ESTÈBE, « L'État peut-il avoir un projet pour le territoire ? », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 82, mars 1999, pp. 80-91.

45. D. ACLOQUE, A. DELPIROU, E. BONNET-PINEAU, *La France. Territoires et aménagement face à la mondialisation*, Paris, Nathan, 2011, p. 145.

autres projets métropolitains existants. La rhétorique participative et la justification par la durabilité vérifient ainsi une capacité de reprise de la critique, qui favorise les négociations et les solutions techniques, pour mieux conduire *in fine* à un « productivisme » dont la durabilité ne constitue qu'une extension légitimante. Cependant, ce travail montre aussi qu'une *pragmatique de l'accord* par la justification ne peut suffire à rendre compte des rapports de forces qui encadrent les processus critiques envers la durabilité.

Christophe Beaurain et Delphine Varlet travaillent précisément sur une des formes les plus abouties du développement durable au cœur du « productivisme » dénoncé par les auteurs précédents : l'écologie industrielle. Ce modèle décrit un processus vertueux dans lequel tout déchet ou rebut d'une entité industrielle est susceptible de devenir un intrant pour une autre. Cette mise en système de l'industrie locale s'inspire directement de systèmes naturels pour décrire et optimiser une circulation des inputs et des outputs. Une telle configuration vise constamment à accroître les flux et le nombre de participants pour mieux saisir les opportunités, intégrer les contraintes réglementaires et affronter les risques qu'elle engendre. Cependant, les auteurs montrent que son incapacité à prendre en compte des entités hybrides combinant de manière indissociable des dimensions techniques et humaines – des actants, au sens de Michel Callon et Bruno Latour⁴⁶ – « ferme la porte à une compréhension des intentions humaines » et des conflits d'usage liés à la qualité de l'environnement. L'approche éco-centrique de l'écologie industrielle ne peut alors considérer ces conflits que comme des obstacles au bon fonctionnement du modèle. Si un tel réductionnisme fait fi de la capacité d'enquête des acteurs et des compétences

46. M. AKRICH, M. CALLON, B. LATOUR (dir.), *Sociologie de la traduction : textes fondateurs*, Paris, Presses de l'École des Mines, coll. Sciences sociales, 2006.

qu'ils peuvent acquérir et mettre en œuvre à cette occasion, il pose aussi la question de la non-prise en compte des valeurs multiples qui traversent nos sociétés, et celle de la commensurabilité de ces valeurs, ainsi que de l'impossibilité de leur conciliation par l'équilibre ou l'articulation.

Pour discuter des approches critiques, les concepts d'actants, de forces, d'épreuves, d'enquête, de compétences, de traduction, ou d'arènes sont autant de moyens pour construire des prises pragmatiques attentives aux implications pratiques des transformations urbaines opérées par la durabilité. Rendre palpable les sens que porte cette construction des prises et sa portée critique envers le développement et la ville durables est l'objectif de la troisième partie.

6. La portée des résistances singulières et ordinaires

Une fois mises en évidence les prises qu'elle a su se constituer, quelle est donc la portée de la critique confrontée aux traductions concrètes du développement et de la ville durables ? Il ne s'agit pas ici de mettre en évidence des compétences⁴⁷ – habitantes, citoyennes, etc. – qui seraient injustement invisibilisées par les processus institutionnalisés du développement durable, mais de comprendre comment des manières de s'engager dans le monde peuvent constituer par elles-mêmes des résistances et avoir des portées ordinaires ou singulières.

47. J. BOISSONADE, « L'Émancipation coopérative face à la compétence participative », *Politique et Sociétés*, Montréal, vol. 32, n° 1, 2013, pp. 107-127 ; J.-L. GENARD et F. CANTELLI, « Êtres capables et compétents : lecture anthropologique et pistes pragmatiques », *SociologieS*, <http://sociologies.revues.org/index1943.html> ; M. BREVIGLIERI, « Penser la dignité sans parler le langage de la capacité à agir », in J.-P. PAYET et A. BATTEGAY, *La Reconnaissance à l'épreuve. Explorations socio-anthropologiques*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2008, pp. 83-92.

Christophe Beslay, Romain Gournet et Marie-Christine Zelem s'intéressent, comme les auteurs précédents, à des agencements sociotechniques⁴⁸, qui concernent cette fois la performance énergétique dans le bâtiment en général et dans le logement en particulier. Ils soulignent un phénomène majeur susceptible de remettre en cause l'hypothèse, pour ne pas dire l'utopie, technicienne sur laquelle repose le développement durable. Nous assistons en effet à une double « inversion de la “transaction énergétique” » contradictoire. D'un côté, les agencements idéaux, mis en place pour minimiser l'impact environnemental des facteurs de confort, impliquent un travail d'enquête et un investissement situationnel des collectifs d'usage toujours plus important – en disponibilité, en capacités cognitives, etc. Un travail et un investissement que les « *smartgrids* » nient, puisqu'elles visent justement à euphémiser tout agencement. D'un autre côté, cette transaction est inversée lorsque ces agencements, censés entretenir la promesse technique d'un confort consumériste, reposent de plus en plus sur des assemblages qui prônent une « décroissance des usages »⁴⁹. D'où l'apparition de troubles, prémices d'une possible déception vis-à-vis d'un modèle de société technicisée qui ne tient pas ses promesses, mais aussi d'un rejet qui se traduit par des formes « d'opposition ou de résistance au changement lorsqu'il s'agit de vivre dans une “boîte étanche” [...] pour “rester en communication avec le désordre extérieur” ». Ces évolutions sont autant de signes qui montrent

48. « Nul n'a jamais vu de techniques et personne n'a jamais vu d'humains. Nous ne voyons que des assemblages, des crises, des disputes, des inventions, des compromis, des substitutions, des traductions, des agencements toujours plus compliqués qui engagent toujours plus d'éléments. », B. LATOUR, *Petites leçons de sociologie des sciences*, Paris, La Découverte, 1993, p. 19.

49. J. BOISSONADE, « Le Développement durable face à ses épreuves », *op. cit.*

la nécessité d'une démocratie technique alternative, attentive aux situations.

Carole Barthélémy et Marie-Hélène Lizée donnent toute leur importance à ces situations et aux relations à notre environnement en posant une question simple : peut-on parler d'une durabilité à échelle humaine ? Partant d'une comparaison entre inégalités sociales et inégalités d'espaces végétalisés à Marseille, les auteurs relèvent un fait apparemment anodin : le travail d'artistes avec les habitants sur la « nature urbaine » qui existe dans leur quartier populaire révèle des biographies « naturelles » insoupçonnées. Les éléments naturels que les artistes avaient investis n'étant pas *a priori* visibles, ces derniers ont dû construire ces attachements par un travail perceptuel susceptible de conduire à leur reconnaissance et leur appropriation⁵⁰. Cette réminiscence a mis en résonance des expériences sensibles qui viennent « questionner la durabilité de la ville au prisme de celle des individus et de leurs propres histoires ». Cette « résonance » témoigne en effet d'une « durabilité à échelle humaine » qui met à l'épreuve un développement durable perpétuant au nom des « générations futures » ou de « l'écosystème », les ruptures souvent violentes imposées aux individus dans leurs parcours.

Les chercheurs du « Groupe de Recherche Action » et du « Col·lectiu per a la Recerca Social i Autònoma » interrogent indirectement cette résonance, en considérant la manière de prendre part au monde comme une forme de résistance. Combinant les résistances ordinaires du quotidien et singulières de l'engagement, Can Masdeu, lieu alternatif autogéré de la banlieue de Barcelone, parvient à « faire avec »

50. Sur les attachements, voir A. HENNION, « Une sociologie des attachements. D'une sociologie de la culture à une pragmatique de l'amateur », *Sociétés*, 2004/3, n° 85, pp. 9-24.

la population du « milieu » et à « faire face » aux velléités des institutions locales, souhaitant reprendre la maîtrise de cette « zone trouble » à l'aide d'un projet de développement urbain durable. Face à la concertation *ad hoc* proposée, les activistes composant le collectif de Can Masdeu opposent les expériences situées au sein d'un « milieu hétérogène et contingent » où composent militants et habitants. Face à la participation politique instituée, ils revendiquent un travail critique informé, mais surtout des manières de « prendre place »⁵¹ en mesure de reconfigurer un ordre sensible pour constituer un milieu, habitable parce qu'in-gouvernable.

Pour discuter des approches critiques, les concepts de milieu, de mondes, d'attachements, de troubles, d'enquête, ou de situations sont autant d'appuis pour construire les expériences comme des résistances attentives aux implications pragmatiques des transformations urbaines opérées par la durabilité. Donner la portée de cette construction des prises de la critique envers le développement et la ville durables est un des objectifs essentiels de cet ouvrage. Critiquer le développement durable est en effet nécessaire en raison du caractère incommensurable des entités qu'il convoque et qui rend tout principe supérieur de justice ou tout équilibre illusoire. Cette critique repose sur quelques appuis essentiels que nous avons décrits : la dénonciation de la prépondérance du terme développement sur celui de durable (développement insoutenable) ; la mise en cause de la conception techniciste sur laquelle reposent, par exemple, les projets urbains et architecturaux « durables » (durabilité techniciste) ; la dimension procédurale des dispositifs de développement durable supposés capables de renouveler la démocratie (démocratie par les instruments) ; l'autocontrôle,

51. I. JOSEPH (dir.), *Prendre place. Espace public et culture dramatique*, Paris, Éditions Recherches, 1995.

la surveillance et l'orientation de conduites qu'il provoque et qui relevaient jusque-là de différences culturelles ou du domaine privé (gouvernementalisation des conduites) ; le dénigrement du vernis écologique que constitue l'étiquette développement durable, lorsqu'elle est apposée sur toute action publique ou privée (valeur verte).

Que peut-on alors construire à partir de ces critiques ? Après avoir montré le pluralisme des critiques envers le développement et la ville durables, l'ouvrage décrit les relations qui leur permettent d'avoir prise par les milieux, face à ce gouvernement par la durabilité. La question de l'asymétrie de ces situations est effectivement centrale, mais nous évoquons moins ici des compétences qui favoriseraient la conclusion d'un accord (justice), que des résistances qui travaillent les milieux pour redéfinir – et repousser – sans cesse les contours et les bienfaits d'un éventuel accord. Une telle approche, prenant en compte les rapports de forces sur cet objet du développement durable, permet de répondre à la « crise de la critique », parce que ce mode de gouvernement réactualise les formes de domination (reprise de la critique) et nous force à interroger la « critique de la reprise »⁵². Nous ne sommes pas, en effet, dans une construction du politique qui conduirait d'un for intérieur à une mobilisation collective partisane, mais dans des allers-retours constants par lesquels les différentes expériences se confirment ou s'infirment entre elles et éprouvent constamment les individus et les collectifs.

Enfin, nous avons énoncé ici un certain nombre de concepts pragmatiques⁵³ qui devraient permettre au lecteur

52. Voir chapitre 1.

53. Pluralisme, codétermination des faits et des valeurs, concernement des publics, conséquentialisme, expériences, asymétrie, actants, forces, épreuves, enquête, compétences, traduction, arènes, milieu, de mondes, d'attachements, de troubles, d'enquête, ou de situations, prises, portée, etc.

de mieux saisir les « effets de domination »⁵⁴ *par* les institutions *sur* la critique – sous la forme de règles ou de reprise de la critique par exemple – mais surtout de penser la portée de la critique *par* les résistances qu’elle bâtit *contre* les épreuves cadrées par le développement et la ville durables.

54. Pour Yannick Barthe la sociologie pragmatique doit concevoir les « notions classiques comme celles de pouvoir, d’intérêt ou de domination [...] comme les effets observables, et donc descriptibles, des situations et des pratiques dans lesquelles, et par rapport auxquelles, chacun d’entre nous est engagé. », Y. BARTHE *et al.*, « Sociologie pragmatique : mode d’emploi », *Politix*, 2013/3, n° 103, pp. 175-204.